



Syndicat des travailleuses et des travailleurs des  
Laurentides en santé et services sociaux-CSN  
500 boul. des Laurentides, bureau 241, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4M2  
Courriel : [secretariat@csn-lsss.ca](mailto:secretariat@csn-lsss.ca)  
[www.csn-lsss.ca](http://www.csn-lsss.ca)

## C.V. SYNDICAL COMITÉ DES ÉQUIPES

Syndicat des travailleuses et travailleurs des Laurentides en  
santé et services sociaux – CSN

Nom du candidat : Caroline Lamothe  
Poste convoité : Agente aux litiges  
Lieu de travail habituel : CLSC St-Jérôme  
Titre d'emploi : Auxiliaire en santé et services sociaux



Bonjour,

Je me présente, Caroline Lamothe. Je suis au service du clsc depuis février 2002. Je suis officière syndicale depuis 2004. J'étais présente à la première fusion en 2005, j'ai fait partie de l'équipe de négociation en 2007 pour les ententes locales. J'ai participé à plusieurs comités de relation de travail avec l'employeur. J'ai préparé des dossiers d'arbitrages de griefs et je suis allée en arbitrage avec les employées pour leur défense. Les conditions de travail des employés me tiennent à cœur et c'est pour cette raison que je sollicite votre appui pour un autre mandat.

Je me suis présentée aux dernières élections malheureusement je n'ai pas pu terminer mon mandat de 18 mois car mon corps devait se battre contre le cancer du sein. Maintenant que j'ai reçu de la chimiothérapie et que j'ai subi une chirurgie je suis maintenant prête à me présenter au poste d'agente de litiges secteur centre pour un mandat de 3 ans, pour vous défendre au mieux de mes connaissances.

La convention collective et les ententes locales sont les outils nécessaires pour défendre vos droits, Ce sont ces outils là que l'on utilise à tous les jours comme agente aux litiges.

Au cours du prochain mandat je m'engage:

- À vous représenter face à l'employeur pour vos griefs et pour vous obtenir des conditions de travail saines.
- À vous accompagner dans les différentes rencontres avec l'employeur pour vous défendre du mieux de mes connaissances.
- À vous conseiller et répondre à vos questions.
- À défendre vos droits en vertu des conventions collectives et des ententes locales.
- À travailler en étroite collaboration avec la vice-présidente aux griefs et les conseillers de la fédération de la santé et des services sociaux (FSSS)

Caroline Lamothe, candidate au poste d'agente aux litiges de l'équipe centre du STT-LSSS-CSN.